



# La Mutuelle Générale de l'Habitat et de l'Urbanisme

Au service de ses Adhérents

En contrepartie d'une cotisation de 1,5% minimum

La MGHU est une oeuvre associative d'entraide et de solidarité entre les adhérents et leurs ayants droits, elle est régie par la loi 15/02 du 04/01/2015 relative aux Mutuelles Sociales

## Prestations Individuelles servies par la M.G.H.U

### Prime de Mariage

Une Prime de Mariage d'un montant de 20.000 Dinars est allouée après 12 mois de cotisations et cela une seule fois dans la vie



### Prime de Naissance

Une Prime de Naissance de 4.000 Dinars est allouée à la naissance de chaque enfant du Mutualiste. Pour les jumeaux, la prime sera de 8.000 Dinars



### Prime de Circoncision

Une prime de 4.500 Dinars est allouée au Mutualiste pour chaque enfant. Elle est servie au conjoint s'il est aussi adhérent.



### Pension d'Invalidité

Majoration de 10 % de la pension d'invalidité de la première catégorie (pas d'activité professionnelle)

### Pension de Reversion

Majoration de 5 % des pensions de reversions des travailleurs décédés.

### Soins Optiques

Une aide est allouée aux Mutualistes et leurs ayants droits pour toute acquisition de lunettes optiques. Une fois tous les six (6) mois pour les enfants de moins de 15 ans et les adultes de plus de 65 ans. Une fois tous les deux (2) ans pour le reste des adhérents.  
- Monture : 2.000 Dinars - Verre : 600 Dinars l'unité



Remboursement de 20% du montant des médicaments en complément des prestations servies par la CNAS par le biais de la carte CHIFA



### Fonds D'aide et de Secours

Des aides sont octroyées en cas de calamité naturelle (inondation, incendie, tempête), soins à l'étranger, décès de l'adhérent national. L'ANF dispose de 1.000.000.000 Dinars

### Médicaments non Remboursables

Prise en charge des frais médicaux non remboursés par la CNAS : 30 % pour les frais de médicaments non remboursables (vignette rouge)



### Indemnités de Décès

Après douze (12) mois de cotisations, même par intermittence l'adhérent ouvre droit aux indemnités suivantes :  
- ADHÉRENT : 70.000 DA - CONJUGÉ : 40.000 DA  
- ENFANT : 25.000 DA - ASCENDANT : 20.000 DA  
- ENFANT MORT-NE : 10.000 DA

### Transport Médicalisé

Prise en charge de 50% des frais de Transport des malades à l'intérieur du territoire national.



### Scanner & I R M

Prise en charge de 50% pour le scanner et l'I R M



### Cures Thermales

20% du montant de la prise en charge délivrée par la CNAS



### Maladies Professionnelles

Majoration de 10 % de la rente d'accident de travail ou de maladie professionnelle dont le taux est au moins égal à 50 %.

### Indemnités Journalières

Prise en charge de 20% du montant des indemnités journalières servies par la CNAS.

### Soins Dentaires

La Mutuelle prend en charge les réparations et le montage des bridges de 01 à 03 dents une fois par an. Les travaux (O.D.F) sont pris en charge à concurrence de 50% du montant sans dépasser les 30.000 Dinars une fois dans la vie.



## PRESTATIONS COLLECTIVES

Lors des séjours des adhérents dans les structures de la MGHU ( Hammam Soukhna, Ain Brahim et Centre d'accueil H.DEY), ils bénéficient d'un remboursement de 10% sur le montant de la facture par l'agence de rattachement.

Lorsque des conventions sont signées entre la MGHU et des centres de santé, les prestations sont totalement prises en charge. En ce qui concerne le centre Athéna de Constantine spécialisé dans le traitement du cancer, la prise en charge est de 50% seulement après accord de la direction générale sur la base du dossier médical.



#### Centre de Vacances Ain Brahim (MOSTAGANEM)

11 appartements de 21 chambres et appartements de 02 chambres. Piscine, terrain de pétanque et terrain de tennis. Restauration. Centre de soins et autres de plus.

Le centre se situe à 02 m de la plage. Tel : 5661 543 025

#### Centre d'accueil Brossette Hussein Dey (ALGER)

10 unités de deux personnes. Salle de Réunion. Puits Capacité de 100 places.

Tel : 921 778 991

#### Complexe Thermal HAMMAM SOUKHNA (SETIF)

28 baignoires et piscines et autres. 100 chambres de 1 chambre et suite. Salle d'attente. Restauration. Centre de soins et autres de plus.

Tel : 226 903 404

Siege social : 38,24, rue Layachi Yahia (Brossette) Hussein-Dey - Alger. Tel: 021 47 82 22-Fax: 021 77 28 77 Email : mutuelle.mghu@gmail.com  
Agences : Alger / 021 58 38 92 - Rouiba / 021 85 43 38 - Bleda / 025 27 32 66 - Annaba / 038 41 37 52 - Setif / 036 84 60 53 - Constantine / 031 943 083  
Batna / 033 28 20 16 - Ouargla / 029 71 23 29 - Bledia / 033 51 62 15 - Chlef / 027 71 23 33 - Oran / 041 62 12 95 - Sidi bel Abbes / 048 56 62 34 - Mostaganem / 045 26 45 33